



Les entreprises s'engagent avec les salariés

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement de la Région Corse du 13 avril 2016

L'activité d'Action Logement en 2015

L'activité d'Action Logement en 2015

Sommaire

1. Préambule
2. Point d'actualité sur la Réforme d'Action Logement
3. La convention quinquennale 2015-2019 Etat-Action Logement du 2 décembre 2014 (rappel)
4. Le financement des programmes de logements sociaux
5. Les aides aux ménages

1. Préambule

- Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi.
- Grâce à son implantation territoriale au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent sur le terrain deux missions principales :
 - Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.
 - Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

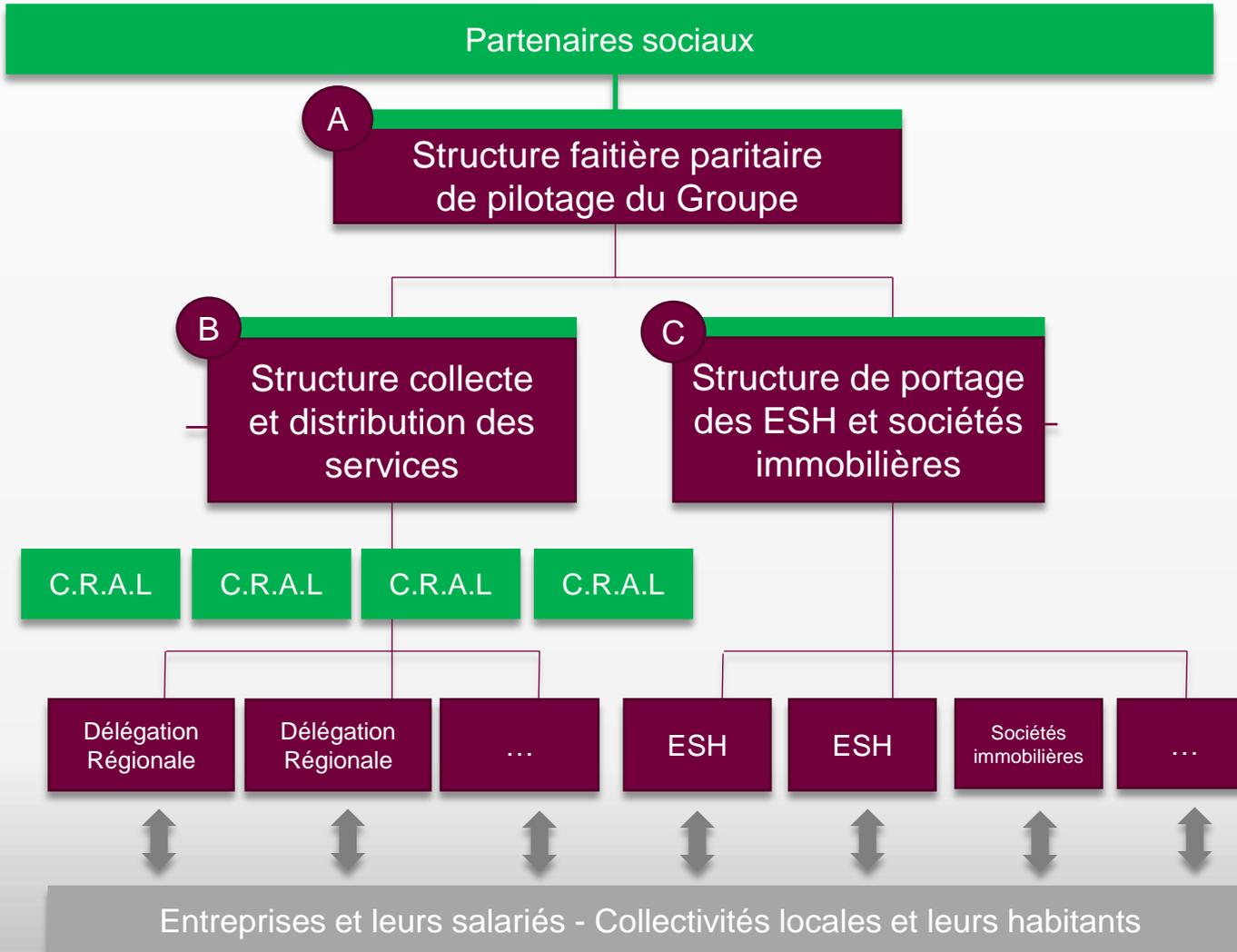
2. Point d'actualité sur la Réforme d'Action Logement – Les dates clés

- 2014 : retour à la contractualisation des emplois issus de la PEEC, négociée par les Partenaires sociaux dans le cadre de la Convention quinquennale signée avec l'Etat le 2 décembre qui fixe 4 objectifs :
 1. Soutenir la production de logements abordables.
 2. Accompagner le parcours résidentiel et professionnel des salariés.
 3. Mettre en place un nouveau dispositif de sécurisation locative.
 4. Assurer le financement du programme national de rénovation urbaine.
- 2015 : engagement de la réforme en profondeur du modèle et des structures d'Action Logement.
- 10 novembre 2015 : première convention du groupe Action Logement
- 2016 : création d'un groupe national, doté d'une gouvernance paritaire renforcée, implanté localement au plus près des besoins des entreprises et de leurs salariés, sous la marque unique « Action Logement ».
- Le 17 mars 2016 : projet de loi habilitant le Gouvernement à réformer et moderniser Action Logement adopté à l'unanimité à l'Assemblée nationale.

2. Point d'actualité sur la Réforme d'Action Logement – Les principes directeurs

- Constitution d'un groupe unique Action Logement.
- Gouvernance nationale paritaire et dialogue social territorialisé.
- 13 délégations régionales.
- ESH et filiales immobilières mobilisées pour construire plus.
- Services de proximité et accompagnement renforcé pour les entreprises et les salariés.

2. Point d'actualité sur la Réforme d'Action Logement – L'organisation cible



Les 3 structures A,B,C sont gouvernées paritairement par les Partenaires sociaux :

- **A : Structure faitière** pilotera le groupe, les relations avec l'Etat, la communication institutionnelle.
- **B : Pôle service** assurera la collecte et la distribution des aides et services aux entreprises, regroupera les salariés actuels des CIL et filiales non immobilières. B sera présent sur le territoire avec des délégations régionales.
- **C : Pôle Immobilier** portera l'ensemble des participations des actuels CIL dans les ESH et autres structures immobilières.
- L'APAGL sera rattachée à B et l'AFL à C.
- Dans chaque région sera constitué un **Comité Régional Action Logement (CRAL)** qui sera composé paritairement et représentera politiquement Action Logement dans la région.

2. Point d'actualité sur la Réforme d'Action Logement – 3 objectifs prioritaires

1. Faciliter l'accès au logement et donc à l'emploi de tous les salariés, et en particulier des travailleurs précaires, souvent jeunes.
2. Construire plus et mieux, en garantissant l'équité de traitement entre les organismes du logement social, prioritairement dans les territoires tendus.
3. Mettre en œuvre la capacité d'innovation d'Action Logement pour offrir des réponses adaptées à l'évolution des besoins et des modes de vie des salariés.

3. La convention quinquennale 2015-2019 Etat-Action Logement du 2 décembre 2014 (rappel)

Les aides aux personnes morales

Emplois	Dénominations actuelles	Enveloppes minimales					Enveloppes maximales				
		2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Logement locatif social	Total	1098	1074	1064	1067	1075	1464	1431	1418	1423	1434
	<i>Subventions</i>	140									
	<i>Dotations fonds propres</i>						110	90	70	70	70
	<i>Prêts logement social PLUS / PLAI et LLTS TESM > 40%</i>	500	620	625	625	630					
	<i>Prêts in fine TESM > 50%</i>	160	160	160	160	160					
	<i>Prêts PLS et PSLA TESM > 25%</i>						190	193	196	199	202
	<i>Structures collectives TESM > 35%</i>	100	100	100	100	100					
	<i>Prêts Réhabilitation TESM > 15%</i>						50	70	70	70	70
Logement locatif intermédiaire	Total logement intermédiaire	112	114	116	118	120	160	163	166	169	172
	<i>Prêts PLI - logement familial et colocation</i>										
	<i>Dotation F.P. Logement familial et colocation</i>						80	82	83	85	86

TESM - Taux d'équivalent subvention minimum - réf : PLUS - PLAI actuels Action Logement 44% permet de comparer les différents formes de financement (subvention, prêts...)

3. La convention quinquennale 2015-2019 Etat-Action Logement du 2 décembre 2014 (rappel)

Les aides aux personnes physiques

Emplois	Dénominations actuelles	Enveloppes minimales					Enveloppes maximales				
		2015	2016	2017	2018	2019	2015	2016	2017	2018	2019
Total		800	800	800	800	800	1000	1010	1020	1030	1040
Accession	Prêts ACCESSION - TRAVAUX						600	600	600	600	600
Mobilité et recrutement	AVANCE LOCA-PASS® AIDE MOBILI-PASS® AIDE MOBILI-JEUNE										
Sécurisation locative	GRL® sécurisation						100	120	122	124	126
Aides très sociales	Autres aides (Mise en jeu LOCA-PASS.)										

3. La convention quinquennale 2015-2019 Etat-Action Logement du 2 décembre 2014 (rappel)

Emplois en faveur des politiques nationales

	2015	2016	2017	2018	2019
Enveloppe globale (en M€)	1 209	1 009	909	709	509

Action logement consacrera les sommes suivantes aux politiques nationales sur la durée de la convention :

Ces sommes comprennent :

- les montants affectés à l'ANRU : 850 M€ par an sur 2015-2017, puis 700 M€ en 2018 et 500 M€ en 2019 ;
- 50 M€ par an affectés à l'Anah sur 2015-2017 ;
- 9M€ par an sur toute la durée de la convention afin de contribuer au financement de l'ANIL et des ADIL ;
- un versement exceptionnel de 300 M€ au Fonds national d'aide au logement (FNAL) en 2015, comme prévu par l'article 53 du projet de loi de finances pour 2015 ;
- 100M€ en 2016, non affectés à la date de conclusion de la présente convention.

4. Le financement des programmes de logements sociaux dans la Région Corse en 2015 (données provisoires)

Bilan PM 2015 en Corse par opération

Source : CALIOPE

MàJ le 05/04/2015

	2015	
	Montant Financement	Nombre Logements réservés
Corse	2 127 000	153
2A - La Corse-du-Sud	2 013 000	147
20000	75 000	3
AJACCIO LA CONFINA TR1 (ERILIA)	75 000	3
PLUS	75 000	3
CILGERE	75 000	3
20090	66 000	3
AJACCIO LA CONFINA (ERILIA)	66 000	3
PLUS	66 000	3
CIL MEDITERRANEE	66 000	3
20137	1 275 000	100
PORTO VECCHIO U SAN GABRIELLU (ERILIA - 2013)	1 275 000	28
PLUS	1 275 000	28
CIL MEDITERRANEE	375 000	28
AMALLIA	900 000	72
20167	597 000	41
SARROLA-CARCOPINO LES TERRASSES DU PARC 2EM (OPH Corse du Sud)	186 000	10
PLUS	186 000	10
CIL MEDITERRANEE	186 000	10
SARROLA-CARCOPINO TERRASSE DU PARC	411 000	31
PLUS	411 000	31
CIL MEDITERRANEE	411 000	31
2B - La Haute-Corse	114 000	6
20620	114 000	6
BIGUGLIA VINCENTELLU (ERILIA - exercice ?)	114 000	6
PLUS	114 000	6
CIL MEDITERRANEE	60 000	3
CILGERE	54 000	3

5. Les aides aux ménages dans la Région Corse en 2015 (données provisoires)

■

Montants en euros

PERSONNES PHYSIQUES	1 507 894
ACCESSION ET TRAVAUX	1 275 235
Prêts accession	1 144 000
Prêts travaux	131 235
MOBILITÉ ET RECRUTEMENT	103 498
Subventions MOBILI-PASS [®]	24 200
Prêts MOBILI-PASS [®]	500
Subventions Aide Mobili-jeunes [®]	78 798
Prêts relais mobilité [®]	-
LOCATION SÉCURISÉE	90 761
Avances LOCA-PASS [®]	88 319
Garanties LOCA-PASS [®] mises en jeu (en décaissements)	2 442
Financement de la GRL (fonds GURL)	-
AIDES AUX SALARIES EN DIFFICULTE	38 400

Merci pour votre attention



Les entreprises s'engagent avec les salariés

Merci pour votre attention